

SUD-Rail ne signe pas l'accord salarial 2025 !

Comme le prévoit le fonctionnement démocratique de SUD-Rail, nous avons consulté nos adhérent-es sur la proposition d'accord NAO pour 2025. Ceux-ci se sont positionnés à 90% contre **cette proposition qui ne laisse que des miettes des bénéfices** de la SNCF pour les cheminot-e-s. Un accord qui ne répond pas aux attentes des cheminotes et cheminots concernant leur pouvoir d'achat, mais qui va aussi décaler les accords salariaux et de fait les dates des augmentations salariales ! Bien entendu, le calendrier patronal peut être bousculé dès que nous leur imposerons un contre-pouvoir dans l'entreprise.

Nous ne ramasserons pas les miettes des bénéfices de la SNCF !

L'accord acte le décalage dès 2026 de la négociation salaire au premier trimestre de l'année considérée. En passant du dernier trimestre de l'année d'avant, au premier trimestre de l'année en cours, ce sera autant de mois qui seront supprimés d'une éventuelle augmentation salariale.

La direction en donne le parfait exemple cette année en rendant effectives les maigres augmentations consenties à avril 2025, ce sera de fait le lot commun. C'est loin d'être un choix anodin, **car cela va faire perdre entre 3 à 5 mois de revalorisation de salaire aux cheminots.**

Répartition de la valeur ajoutée créée par les salariés du Groupe SNCF



Rappel des grandes lignes de l'accord :

- +0.5% et +15 euros sur la prime de travail au 1er avril 2025. Soit en moyenne moins d'1% d'augmentation générale pour tous.
- La mesure SMIC+10% pour les salaires les plus bas est maintenue.
- Des mesures d'amorçage de la grille statutaires, soit 2000 PR en 2025.
- Reconduction des 400 euros de Forfait Mobilité Durable et de la prise en charge à 75% des titres d'abonnement transport.
- L'Augmentation Individuelle des contractuels de 1.1% pour les classes 1 à 6 et 1.2% pour les classes 7 à 8.

Avec une inflation qui va se situer au-delà des 1,7% (Octobre 2024 / INSEE), nous ne pouvons pas valider une augmentation qui acte une perte de pouvoir d'achat pour les cheminot-e-s.

Comme le fait habituellement la direction, elle ajoute le GVT (Notation/promotion/échelon d'ancienneté en cours d'année), dans ses comptes. Cela ferait une augmentation moyenne de 2.2% de la masse salariale globale sur l'année 2025, mais cela revient à considérer que chaque cheminot-e bénéficierait d'une

notation ou d'une promotion en 2025. Mais même en reprenant ce calcul biaisé de la direction, le compte n'y est pas, l'augmentation était de 4.6% en 2024 contre 5.9% en 2023. **Soit, une augmentation divisée par 2 par rapport à 2024 et divisée par 3 par rapport à 2023 !**

Pourtant, la SNCF n'a jamais fait autant de profits grâce à notre travail !

La direction préfère culpabiliser les cheminots en dénonçant dans les médias une augmentation de 17% en 3 ans. Il faut dire que la SNCF alimente un fonds de concours à hauteur de 1.4 milliard d'euros en 2025. Il est temps d'imposer une vraie répartition des richesses et que les cheminot-e-s aient réellement le retour de leur travail !

A partir du 12 décembre, nous nous battons aussi pour une autre répartition des richesses produites à la SNCF !

Bénéfices groupe SNCF :

- 2021 : 890 millions
- 2022 : 2.4 milliards
- 2023 : 1.3 milliard

Unitairement nous revendiquons un plan de financement pour le ferroviaire auprès du gouvernement, c'est aussi pour arrêter cette asphyxie financière imposée à la SNCF et donc aux cheminot-es.